

Calamité agricole

Guide d'aide à la création d'un compte et à la télédéclaration sur « Calamnat »

Ce guide est divisé en 2 parties :

- A) L'inscription au service de télédéclaration « Mon compte »,
- B) Le guide de saisie de la télédéclaration pour le cas des pertes de récolte.

Avertissement d'utilisation:

* Il y a parfois des problèmes de compatibilité, notamment lors de la signature électronique des dossiers avec Google chrome, préférez donc Firefox ou, à défaut, Internet explorer (pas de retour actuellement sur Safari)

* Pour naviguer dans les étapes, utilisez les boutons « suivant », « étape suivante », « précédent » présents en bas de page. N'utilisez pas les flèches « page précédente » de votre navigateur sous peine de désynchroniser et de perdre la saisie en cours.

A) Inscription au service de télédéclaration « Mon compte »

Si vous avez déjà réalisé une télédéclaration pour une précédente calamité agricole, il est nécessaire de recréer un compte en suivant la procédure ci-dessous.

Étape 1 : Connexion au site

Rendez-vous à l'adresse : <https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/> sur votre explorateur internet. La page d'inscription s'affiche directement.

Vous devez créer votre compte en cliquant sur « Vous ne disposez pas de compte de connexion ? Cliquez ici ».



Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Vous ne disposez pas de compte de connexion [moncompte](#) ? Cliquez [ici](#)

Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez [ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez [ici](#)

Vous rencontrez des problèmes de connexion? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre [adresse électronique](#).

A screenshot of the authentication form titled 'Par identifiant'. It features two input fields: the first for an email address, containing 'ddt-seadet@lot.gouv.fr', and the second for a password, shown as a series of dots. Below the fields is a green button with a white thumbs-up icon and the text 'M'AUTHTIFIER'.

Étape 2 : renseignement et création du mot de passe

Complétez les différents champs avec les éléments demandés. Pour le nom et prénom, il faut compléter avec le représentant légal de la société ou l'un des associés en cas de GAEC.

Inscrivez-vous en un instant pour accéder aux téléprocédures et téléservices du Ministère en charge de l'Agriculture.

Nom de naissance *

Prénoms *

Adresse électronique *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *


J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#)

S'INSCRIRE

* Champs obligatoires

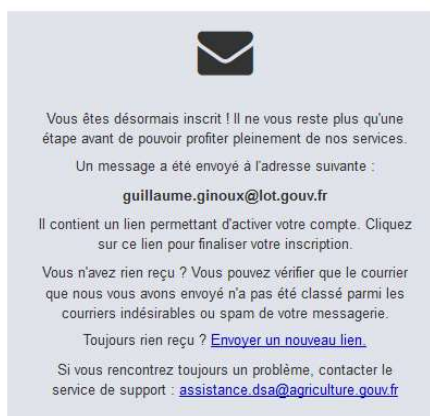
Compléter les informations

N'oubliez pas de valider la case Avant de cliquez sur « s'inscrire »

 Veuillez utiliser une adresse mail permanente (les adresses du type nom@jetable.fr ne seront pas prises en compte).

Le mot de passe est à conserver car il vous servira à accéder à la télédéclaration

Vous arriverez sur une page de confirmation de cette partie avec le message suivant :



Étape 3 : activation du compte

Allez sur votre messagerie pour consulter le message de l'expéditeur :
ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr.

Vérifiez également dans vos messages « indésirables » si vous ne trouvez pas le message.

Bonjour GUILLAUME GINOUX,

Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur « Mon Compte », un site officiel du Ministère en charge de l'Agriculture.

Pour confirmer la création de votre compte, merci de cliquer sur le lien suivant : [Confirmez votre adresse électronique](#). Ce lien sera valable 96 heures.

Si le lien ci-dessus ne fonctionne pas, merci de copier/coller le lien suivant dans votre navigateur : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus/confirmationInscription.xhtml?u=79068f87-04f9-430f-9bee-81f284e52168-50764>

Une fois votre compte confirmé, vous pourrez accéder aux démarches en ligne du Ministère en charge de l'Agriculture sur le site « [MesDémarches](#) ». Votre adresse électronique sera votre identifiant.

Afin de faciliter vos futures démarches en ligne, nous vous invitons à compléter vos informations personnelles et à accepter le partage de vos données au sein du Ministère en charge de l'Agriculture et de ses opérateurs (pour le pré-remplissage des formulaires par exemple).

Pour que les courriels envoyés par le Ministère en charge de l'Agriculture ne soient pas considérés comme des courriels indésirables, nous vous conseillons d'enregistrer l'adresse électronique « ne-pas-repondre.usager@agriculture.gouv.fr » parmi vos contacts.

En cas de difficultés, veuillez contacter l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

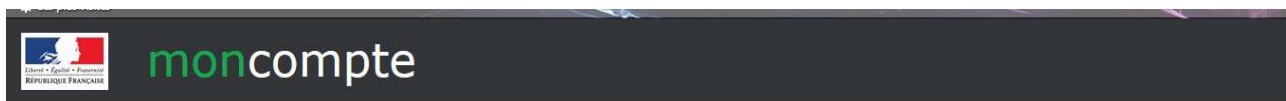
Cordialement,

L'équipe « Mon Compte ».

Ceci est un message automatique, merci de ne pas y répondre. Vous recevez ce courriel car vous avez créé un compte sur <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>.

Cliquez sur « confirmer votre adresse électronique » à l'intérieur du message.

Vous obtiendrez le message de confirmation suivant



C'est presque terminé !



Votre compte a été activé. Vous pourrez commencer à utiliser nos services une fois connecté.

Nous vous incitons à vous connecter à votre espace personnel afin de compléter vos informations, particulièrement si vous avez déjà un compte au Ministère en charge de l'Agriculture.

RETOUR AU PORTAIL

Vous pouvez cliquer sur « Retour au portail » pour compléter vos informations personnelles (adresse, coordonnée, date de naissance...)

B) guide de saisie de la télédéclaration

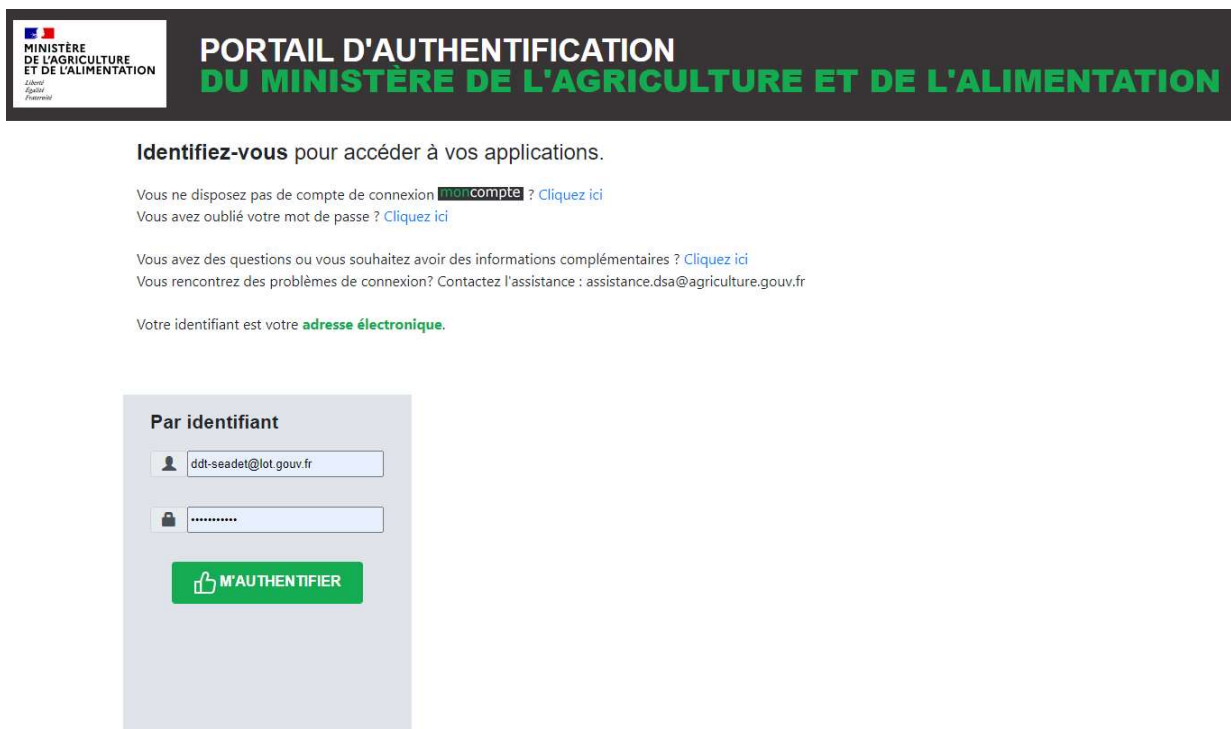
(pour les pertes de récolte et pertes de fonds)

Étape 1 : Accès au site

Accéder au site de la télédéclaration en utilisant le lien direct :

<https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>

Pour information, vous pouvez également trouver toutes les informations sur les calamités et accéder au site de télédéclaration en passant par le portail « mes démarches » : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr> (rubrique : exploitation agricole / toutes les démarches. A partir de cette page, il faut faire défiler les aides pour trouver la rubrique «Demander une indemnisation calamités agricoles »)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

PORTAIL D'AUTHENTIFICATION DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Vous ne disposez pas de compte de connexion **moncompte** ? [Cliquez ici](#)

Vous avez oublié votre mot de passe ? [Cliquez ici](#)

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? [Cliquez ici](#)

Vous rencontrez des problèmes de connexion? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

Par identifiant

M'AUTHTIFIER

Complétez votre identifiant (adresse mail) et mot de passe (défini lors de l'inscription), puis cliquez sur « M'authentifier »

Si vous avez oublié votre mot de passe vous pouvez cliquer sur la ligne correspondante pour recevoir un nouveau mail d'activation.

Étape 2: Choix du Siret

Sélectionnez le numéro Siret correspondant à votre société dans le menu déroulant ou cliquez sur « ajouter un nouveau SIRET » si ce dernier n'est pas dans la liste



The screenshot shows the 'telecalam' website interface. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Agriculture and Food. The main header features the 'telecalam' logo and a welcome message for 'GUILLEAUME GINOUX'. Below the header, there is a navigation bar with 'Accueil' and 'Besoin d'aide' links. The central content area is titled 'Choix du SIRET pour la demande d'indemnisation'. It contains a text box explaining that users should select a SIRET from a list or click 'Ajouter un nouveau SIRET' if it's not present. There is a dropdown menu labeled 'Choisir le SIRET' and a button labeled 'Ajouter un nouveau SIRET'. At the bottom of the form, there is a 'Je valide' button. The footer includes 'Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation' and 'V 2.0 / 4.1.03'.

Étape 3 : Acceptation des conditions

Il est nécessaire d'accepter les conditions générales. Vous pouvez cliquer sur « J'accepte » ou « J'accepte définitivement » pour passer à l'étape suivante.



The screenshot shows the 'telecalam' website interface with the 'Conditions générales d'utilisation' step. The header and navigation bar are the same as in the previous screenshot. The central content area is titled 'CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION'. It contains a section 'Définition et objet du Service TéléCALAM' with a list of four points: 1. The service is a teleprocedure for simplifying administrative steps. 2. It allows users to declare a demand for indemnification. 3. The service is optional and free. 4. Users are deemed to have read the terms and conditions. Below this is a section 'Accès au Service TéléCALAM' with point 5: Access is reserved for individuals with a valid ID/passport. At the bottom of the form, there are three buttons: 'J'accepte', 'J'accepte définitivement', and 'Je refuse'. The footer is the same as in the previous screenshot.

Étape 4 : Début de la télédéclaration

Cliquez sur « Effectuer ma demande » au centre de la page puis sur « continuer » et enfin, sur « télédéclarer »



Après avoir cliqué sur « effectuer ma demande », vous verrez un message vous indiquant qu'un numéro de dossier est attribué et doit être conservé. Ce numéro (reçu par mail) vous permettra de revenir sur votre dossier si nécessaire

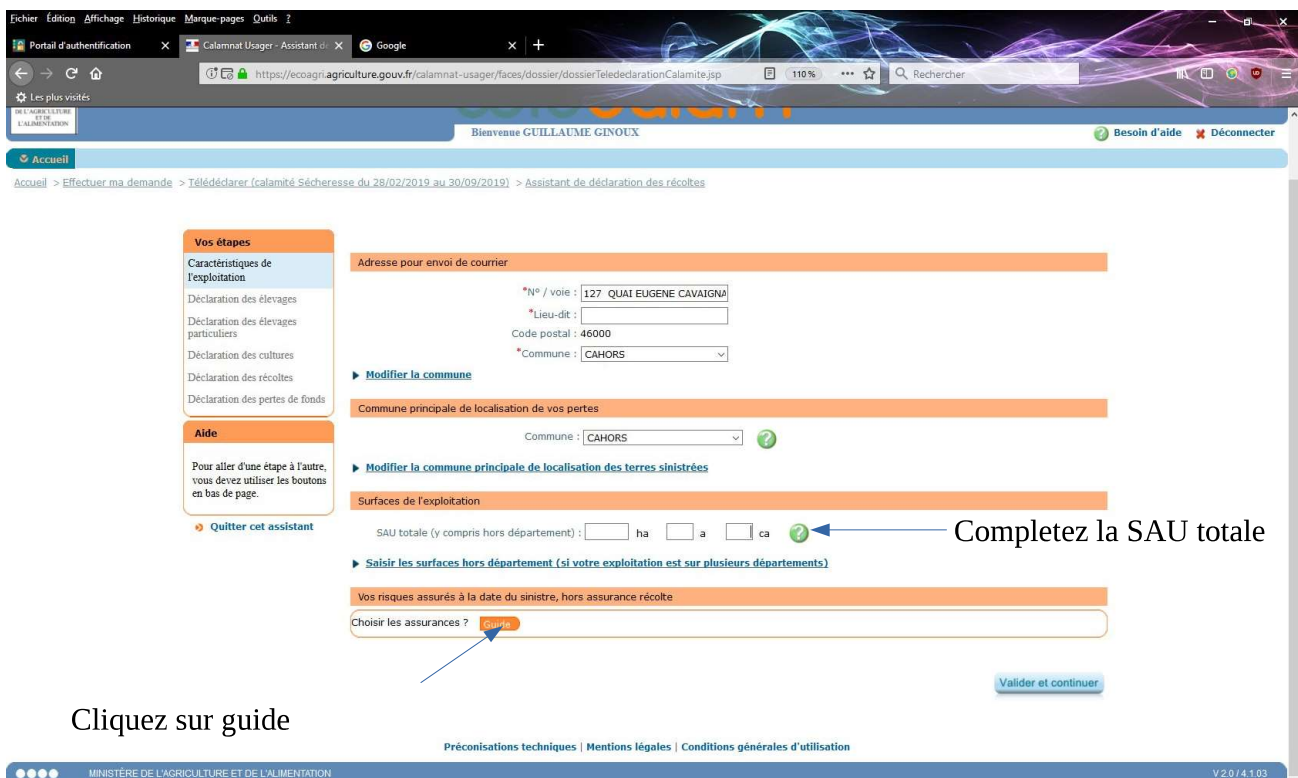
Étape 5 : Saisie des informations de l'exploitation



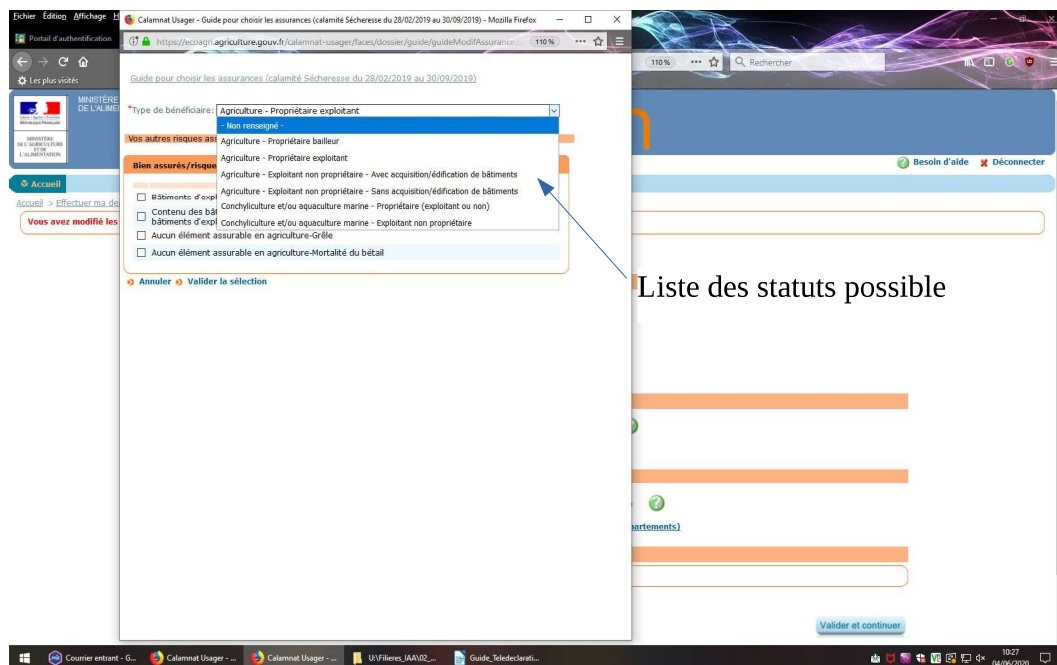
Cliquez sur le bandeau vert pour commencer la saisie



Vous aurez peut-être un message vous demandant d'autoriser les « pop-up ». Il faut valider le message puis autoriser les pop-up car pour certaines étapes, il y a une fenêtre qui s'ouvre et qui doit être complétée



Lorsque vous cliquez sur guide, une fenêtre apparaît avec un menu déroulant pour choisir votre statut puis il faut choisir une assurance que vous disposez.



Attention : vous devez avoir une des assurances mentionnées pour être éligible à l'aide calamités

Après avoir validé les risques assurés, vous pouvez cliquer sur « valider en continu » en bas de page

Vous devez ensuite compléter vos effectifs animaux

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie des animaux...

Vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité : Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019.

Pour chaque catégorie d'élevage :

- les effectifs permanents à la date du sinistre qui vous sont demandés correspondent aux animaux présents sur votre exploitation à la date du 28 févr. 2019.
- Les effectifs vendus l'année précédente coïncident au nombre d'animaux que vous avez vendus en 2018.
- Les effectifs connus se rapportent aux effectifs connus de l'administration car éventuellement déclarés dans d'autres procédures.

Bovins

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Ovins, caprins

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Equins

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre

Porcins

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Aviculture, cuniculiculture

- Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Gibier

- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente

Cliquez ici après avoir compléter la page

Précédent Valider et continuer

Il faut cliquer sur les lignes bleues pour avoir accès aux catégories d'animaux.

Attention : Veuillez saisir les jeunes animaux, notamment les agnelles et les génisses (ne pas tenir compte de la qualification « laitière » pour les génisses)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Besoin d'aide Déconnecter

Accueil

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistant de déclaration des récoltes

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos élevages particuliers...

Aquaculture, pisciculture, produits de la mer - Apiculture

- Masquer mes éléments

Apiculture Ruches pastorales (miel)

Apiculture Ruches sédentaires (miel)

Complétez les éléments si vous avez des ruches puis cliquez sur le bouton du bas

Précédent Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

V2.0/4.103

Comme pour les animaux, il faut saisir l'intégralité des surfaces de l'exploitation. Il y a parfois des libellés différents entre les surfaces de la PAC et les surfaces des calamités. En annexe du présent document, vous trouverez la correspondance entre les codes cultures de la Pac et des calamités

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 29/02/2019 au 30/09/2019) > Assistant de déclaration des récoltes

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures**
- Déclaration des récoltes
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos cultures...

ATTENTION : Vous devez déclarer la TOTALITE des surfaces de votre exploitation qui sont en PRODUCTION

Céréales et oléoprotéagineux (hors maïs)
[Saisir mes surfaces](#)

Maïs grain
[Saisir mes surfaces](#)

Surfaces fourragères
[Masquer les surfaces](#)

Maïs fourrager(ère) sec	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Parcours herbacé	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie artificielle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie naturelle	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca
Prairie temporaire	<input type="text"/>	ha	<input type="text"/>	a	<input type="text"/>	ca

Vergers et raisin de table - Cultures pérennes
[Saisir mes surfaces](#)

Vignes de cuve
[Saisir mes surfaces](#)

Cultures maraichères et légumières
[Saisir mes surfaces](#)

Cultures florales - Pépinières - Cultures forestières
[Saisir mes surfaces](#)

C'est la saisie de cette étape qui servira à préparer l'étape suivante

Vous arrivez maintenant sur l'étape cruciale pour le calcul des pertes de récolte. Il faut saisir les surfaces effectivement impactées par la perte de récolte

Vos étapes

- Caractéristiques de l'exploitation
- Déclaration des élevages
- Déclaration des élevages particuliers
- Déclaration des cultures
- Déclaration des récoltes**
- Déclaration des pertes de fonds

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée : MARTEL.

1- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à l'exploitation :
 Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » sur chacune des cultures sinistrées et saisir le montant de l'indemnité assurée sur chacune d'elle.
 Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

2- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à la culture :
 Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » uniquement sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité perçue sur chacune d'elle.
 Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

3- Si vous avez contracté une assurance Grêle sur des cultures sinistrées :
 Sélectionnez « Grêle » sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elles.
 Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

Maïs fourrager(ère) sec

Rappel de votre surface déclarée : 10.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

Mode de récolte majoritaire : Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153,45)

contre les risques climatiques

Rappel de votre surface déclarée : 20.0000 ha

* Surface effectivement sinistrée en 2019 : ha a ca

* Mode de récolte majoritaire : Manuelle Automatique

Surface grêlée pour la culture en 2019 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2019 : euros (ex : 153,45)

Les données sont pré-complétées avec la saisie de la page précédente, si besoin, il faut baisser les surfaces impactées

Si vous avez des parcours, il faut cocher « automatique » à cette étape

Si vous avez bénéficié d'une indemnité d'assurance, il faut saisir le montant dans la case correspondante

Étape 6 : Remplissage des justificatifs pour le paiement

En validant l'étape précédente, Vous êtes automatiquement basculé sur l'écran de départ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Accueil

Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019)

L'enregistrement s'est bien passé

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **19 juillet 2020**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

- 1 Je déclare mon sinistre - Terminé
- 2 Je complète mes justificatifs - A effectuer
- 3 Je signe ma déclaration

Imprimer ma télédéclaration

Retour

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V.2.0 / 4.1.03

Cliquez sur le second bandeau vert « je complète mes justificatifs »

Vous devez ensuite renseigner les références de l'assurance que vous avez déclarée lors de la précédente étape

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

telecalam

Bienvenue GUILLAUME GINOUX

Accueil

Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistent de saisie des justificatifs

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : **Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation**

Votre assurance	Coordonnées de votre contact

Ajouter un contrat d'assurance

Ajouter un nouveau contrat pour ce risque

Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V.2.0 / 4.1.03

Type de contrat concerné (lié à la saisie lors de l'étape précédente)

Cliquez ici pour afficher les informations à compléter

Une fois les informations saisies (numéro de contrat, assureur) vous pouvez valider pour accéder à l'écran suivant

Pour la saisie de l'IBAN, vérifiez si votre rib existe dans le menu déroulant ou bien saisissez votre Rib dans la partie dédiée

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistent de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN**
- Alertes et observations
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Numéro IBAN

Sélectionnez un IBAN dans la liste. Si vous ne le trouvez pas saisissez le dans la zone prévue plus bas

Choisir mon IBAN

Pour modifier le titulaire d'un IBAN présent dans la liste ci-dessus, le sélectionner et cliquer sur « Modifier le titulaire du compte »

Modifier le titulaire du compte

Si besoin, saisissez un nouvel IBAN

FR [XX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX] - [XXXX]

Titulaire du compte

Confirmer la somme

Précédent Valider et continuer

Préconisations techniques | Mentions légales | Conditions générales d'utilisation

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION V 2.0 / 4.1.03

Ce Rib sera celui utilisé pour le versement de l'indemnité

Si vous ajoutez un Rib, cliquez ici pour qu'il apparaisse dans le menu déroulant

Cliquez ensuite sur « valider et continuer »

L'écran suivant vous informe des alertes (non bloquantes) sur votre dossier

Accueil > Effectuer ma demande > Télédéclarer (calamité Sécheresse du 28/02/2019 au 30/09/2019) > Assistent de saisie des justificatifs

L'enregistrement s'est bien passé

Vos étapes

- Contrats d'assurance
- IBAN
- Alertes et observations**
- Autorisations, attestations et engagements divers

Aide

Pour aller d'une étape à l'autre, vous devez utiliser les boutons en bas de page.

Quitter cet assistant

Nos observations sur votre télédéclaration

Voici le récapitulatif des observations que nous avons effectuées sur votre télédéclaration. Celles-ci sont non bloquantes pour la poursuite de votre validation et vous sont communiquées à titre purement informatif :

Commune du siège d'exploitation modifiée

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

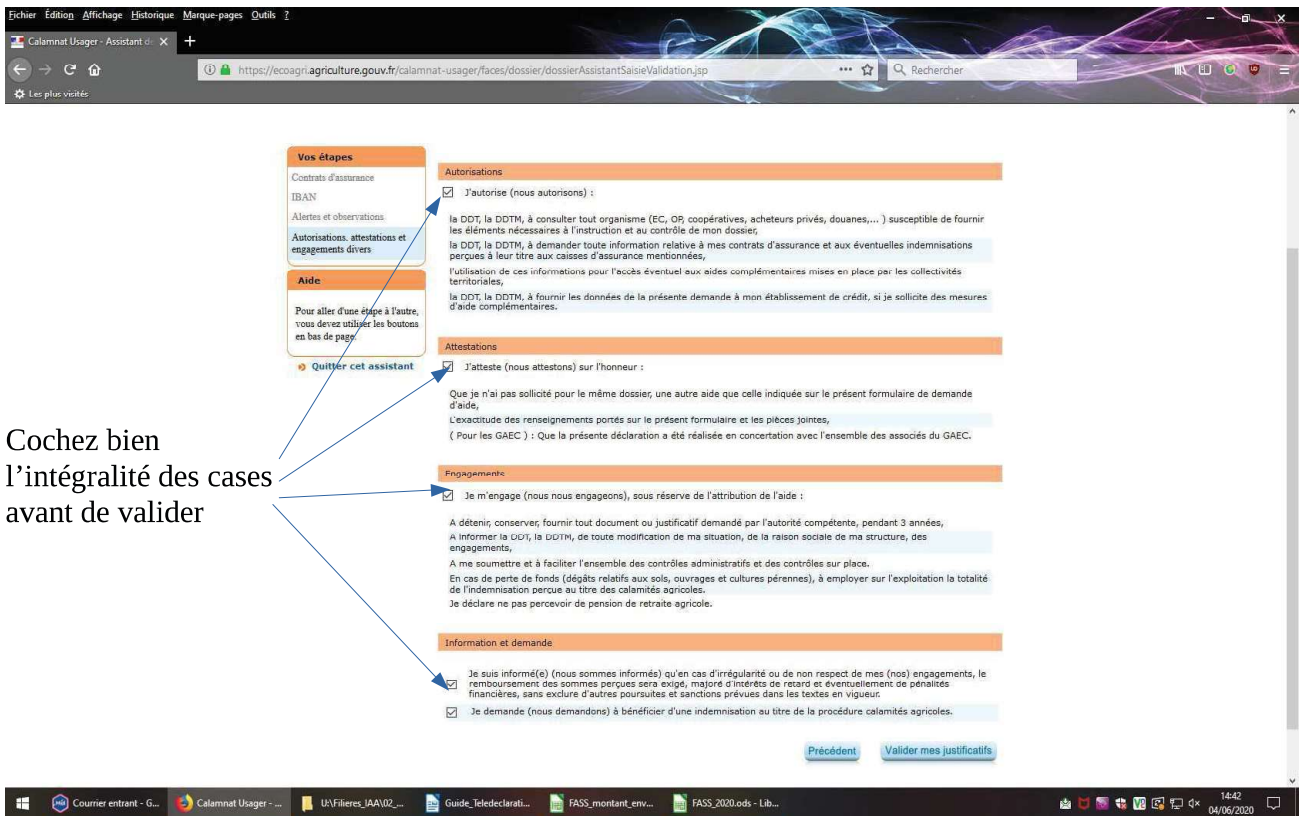
Votre adresse électronique :

Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

Précédent Valider et continuer

vous pouvez saisir un commentaire



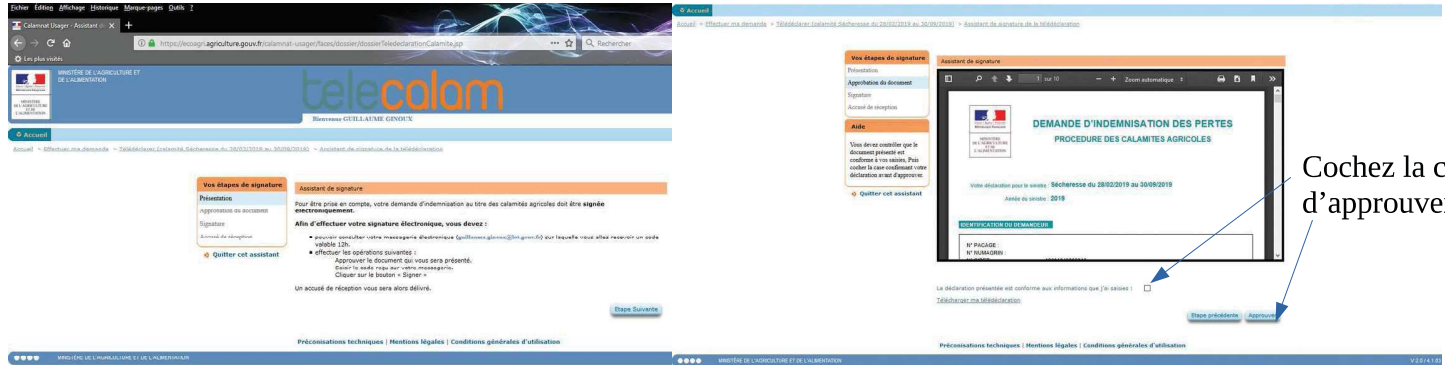
Cliquez sur valider mes justificatifs pour passer à la dernière étape

Étape 7 : Signature électronique

Vous êtes à nouveau basculé sur l'écran de départ



Pour cette étape il faut valider les fenêtres. Vous pouvez télécharger une version informatique de votre déclaration



Une fois que vous avez approuvé votre télédéclaration, vous recevrez un code par mail de l'adresse suivante : signature-prod.sg@agriculture.gouv.fr (vérifier dans les spams)



Vous accédez à l'écran final qui accuse réception de votre télédéclaration

